

Magouilles et carambouilles !

Mars 2011- IN

Vous avez été près de 1 700 à répondre à l'enquête CFE-CGC/UNSA sur la restauration, démarrée au second semestre 2010. Ce succès démontre que la gestion par la Direction de France Télécom n'est pas satisfaisante, et que la restauration constitue un sujet de préoccupation pour les personnels.

Grâce à vos réponses, nous pourrions porter des revendications plus efficaces.

Un budget relevant des Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Le budget annuel de la restauration se monte à 62 millions d'€, soit un peu plus de 600 € par personne et par an. Il est calculé sur la base de la masse salariale et géré par les CE, comme l'a rappelé la Cour de Cassation. Les syndicats (sauf la CFE-CGC/UNSA) ont souhaité en laisser la gestion à la Direction qui historiquement en avait la charge, et s'est crue autorisée à faire des économies sur un budget qui ne lui appartient pas.

75% des personnels qui nous ont répondu n'avaient pas connaissance de l'origine de ce budget.

- La restauration individuelle : ce sont les titres restaurants.

71% des sondés déjeunent dans un restaurant FT (RIE FT) et 16% dans un restaurant interentreprises ou restaurant inter-administratif.

Cependant la fréquentation de ces restaurants est très irrégulière car 54% des personnels déclarent ne pas y déjeuner tous les jours. Les principaux motifs de désaffection des restaurants collectifs sont : les tarifs élevés, une qualité insuffisante surtout sur les menus les plus accessibles, des salles de restaurants bruyantes et peu conviviales, ou le travail en horaires décalé ne permettant pas d'accéder aux restaurants. A titre d'exemple, les personnels qui travaillent de 8h à 14h trouvent les cantines fermées lorsqu'ils quittent leur service, mais la Direction ne leur octroie pas de Titre Restaurant pour autant.

Par ailleurs, la restauration collective est un lieu de socialisation important pour les personnels itinérants, tels que des techniciens ou des commerciaux, qui peuvent y retrouver des collègues à l'heure du déjeuner.

Le restaurant collectif combine praticité et convivialité. Il est indispensable que les personnels y trouvent des menus de qualité à un prix social, servis dans un cadre accueillant.

Plus de 9% des personnes interrogées disposent de titres restaurants et presque 6% ont adopté un autre mode de restauration (domicile, restauration commerciale ou ne déjeune pas). Parmi les modes de restauration alternatifs, la restauration commerciale est prépondérante (45%).

Pour 2011, la valeur faciale des titres restaurants a été relevée à 8,82€ pour l'Ile de France et les DOM (contre 8,68€ en 2010) avec une participation employeur de 5,29€, qui correspond au maximum autorisé par la réglementation. En province, la valeur faciale n'est que de 7,95€ (contre 7,80€ en 2010) avec une participation employeur de 4,77€, inférieure au plafond légal.

La restauration se détériore

Une grande majorité du personnel (70%) considère que depuis 5 ans, la restauration ne s'est pas améliorée. La qualité s'est dégradée et pour cause : entre 2006 et 2008, plus de 20 millions d'euros (soit 200€ par salarié)



Les personnels privilégient la restauration collective

Plusieurs solutions de restauration coexistent au sein du Groupe :

- **La restauration collective** : les Restaurants interentreprises France Télécom (RIE FT), les Restaurants interentreprises externes (RIE) et les Restaurants inter-administratifs (RIA) tels ceux de La Poste.

du budget de restauration n'ont pas été dépensée par la Direction (**75% des sondés l'ignoraient**) mais reversés aux actionnaires en toute illégalité. **Paradoxe de la situation** : plus la qualité se dégradait, plus les salariés désertaient la restauration, et plus l'entreprise économisait des subventions !!

La CFE-CGC/UNSA est la seule organisation syndicale à avoir saisi la justice pour obtenir le remboursement des 20 millions d'euros.

► Nouvelle offre 2010 : il faut payer la note

75% des répondants relèvent l'augmentation des prix et la mise en place dans les restaurants FT d'un menu ardoise qui ne correspond pas à leurs attentes. Très habilement (mais toujours illégalement), France Télécom a transféré des charges aux prestataires et imposé un concept permettant de faire passer la pilule de l'augmentation des tarifs. La pression a été mise sur les prestataires de restauration et ces derniers ont été contraints de reporter leurs coûts sur les convives.

600 € par salarié, c'est une subvention moyenne de 6 € par repas. 93% des personnes interrogées déclarent une subvention nettement inférieure.

Rappelons que la restauration collective est facturée aux personnels selon la formule : frais d'admission + consommation - subvention, sans règle homogène entre les différents sites, ni aucune transparence sur les critères qui déterminent la Direction à accorder tel ou tel niveau de subvention sur tel site.

► Les déménagements : une occasion de spolier tous les personnels

Les déménagements, mais aussi le nouvel appel d'offres lancé en 2010 par la Direction, permettent de changer de prestataire. A cette occasion, la Direction de France Télécom leur impute des charges qui ne leur incombaient pas précédemment, comme le nettoyage, l'énergie, la rénovation ou la remise aux normes des locaux. Les coûts des prestataires en sont augmentés, et sont répercutés sur le prix des repas. La Direction relève alors les subventions, laissant croire, à tort, qu'elle dépense tout le budget dévolu à la restauration. La Direction impute également au budget restauration certaines subventions d'externes qui devraient être imputées au budget de sous-traitance.

France Télécom n'impose pas la reprise des personnels du restaurant lorsqu'elle change de prestataire. Par exemple, lors du déménagement de Emagine-Fulton (Paris 13^e) vers Orange Stadium, le personnel du restaurant a été licencié. La CFE-CGC/UNSA a obtenu qu'il soit prioritaire dans les embauches à St Denis (93).

► Les personnels exigent le changement

Une très large majorité (72%) souhaite que la gestion de la restauration soit confiée à leur CE et réclame aussi des titres restaurants. La délégation de la restauration à la Direction ne recueille que 9% des suffrages : c'est le résultat d'une gestion désastreuse et inéquitable qui ne satisfait pas les personnels.

Depuis plusieurs mois, le CE de SCE (Orange Business Services) se bat devant les tribunaux face à la Direction pour récupérer la gestion de la restauration.

La CFE-CGC/UNSA revendique

- **La restitution aux personnels de l'intégralité du budget restauration**, via une augmentation des subventions. Le budget antérieur non utilisé doit aussi être reversé aux salariés sous forme de prestations. Et la Direction doit cesser d'affecter au budget restauration des dépenses qui incombent à l'entreprise.
- **Une restauration de qualité adaptée à l'ensemble des situations** :
 - fourniture de titres restaurant à tous ceux qui ne peuvent accéder facilement à une restauration collective,
 - accès à la restauration collective pour les personnels travaillant en horaires décalés,
 - maintien de la subvention majorée pour les revenus les plus faibles.
- **Une refonte de l'offre restauration qui actuellement ne convient à personne** : Le menu ardoise doit être diversifié, constitué d'un choix de plats de qualité, à un prix social financé par le budget restauration. Ces mesures doivent s'appliquer à l'ensemble des restaurants collectifs (RIE/RIA) et non aux seuls restaurants FT, afin de ne laisser personne de côté.
- **La gestion de la restauration par les CE, comme la loi le prévoit.** A SCE (Orange Business Services), le CE où la CFE-CGC/UNSA est majoritaire, a lancé une action en Justice pour récupérer l'argent non dépensé estimée entre 200 et 500 euros par salarié et la gestion de la restauration.

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Christian Simon – 06 75 58 38 43
Elisabeth Rivier - 06 30 54 49 86
Christian Lamotte – 06 73 98 66 07

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- nos lettres** : ● Comprendre & Agir
● Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org
- nos blogs** : ● www.telecoms-media-pouvoir.net
● www.adeas-ftgroup.org